CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Emilie Y-HRAH-KRONG, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Didier PROUST.

Absents : Dominique ANNONIER, Guillaume MARCETEAU, Thierry PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Maïté CÔME.

Pouvoirs : Emilie MORIN donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER donne pouvoir à Julien SEIGNEURET, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Laure MAGOT donne pouvoir à Philippe JUMEAU.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261028-DE-2026-09-15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-09-15 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LES PRÉS DE MÉGY SUD 2 – AVANT-PROJET
Rapporteur : Didier PROUST

Monsieur le vice-président délégué explique que la mission de Maîtrise d'œuvre visant à réaliser les ouvrages d'infrastructures et d'aménagements paysagers de l'extension de la Zone d'Activité Economique « Les Prés de Mégy Sud », au sein de l'espace économique Atlansèvre de Soudan, a été confiée au bureau d'étude SIT&A Conseil en 2022, avec une enveloppe financière prévisionnelle de 650 000€ HT.
L'étude d'avant-projet est aujourd'hui finalisée.

Principes d'aménagement :
L'accès principal à la Zone d'Activité se fera par le giratoire existant au Sud Est du projet puis par la création d'une voirie permettant la desserte des lots, orientés Nord Sud.

La circulation se fera à double sens, une placette de retournement sera réalisée à l'extrémité Nord de la voie nouvelle, conformément aux exigences du SDIS et permettant aux poids lourds d'opérer un demi-tour.

Les autres caractéristiques sont les suivantes :
- Création de chaussée neuve en enrobé, une seule pente 2%
- Création de placette de retournement en enrobé
- Création de cheminement piéton en parallèle de la voirie
- Création d'espaces verts en creux, participant à recueillir les eaux de ruissellement des voiries
- Gestion Intégrée des eaux pluviales
- Eclairage public autonome solaire

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 756 937€ HT.

En fonction de la finalisation des dossiers réglementaires en cours et de leur instruction, les travaux devraient démarrer à la fin du premier semestre 2027 pour une durée de 3 mois.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis du bureau communautaire du 7 octobre 2026

Considérant les études d'avant-projet portant sur la Zone d'activité Les Prés de Mégy Sud 2, située sur la commune de Soudan, menées par la maîtrise d'œuvre SIT&A ;
Considérant les principes d'aménagement proposés par la maîtrise d'œuvre et le coût estimé des travaux à la somme de 756 937€HT ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE VALIDER les études d'avant-projet et de lancer les études projet ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives relatives au marché de maîtrise d'œuvre et à notifier le marché au profit du groupement.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,